ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS
Liberté
Égalité
Fraternité

École maternelle Jules Ferry

52 Rue du Lieutenant-Colonel-Mailfert
41200 Pruniers en Sologne

Procès-verbal N°1 du 18 novembre 2025

Année : 2025/ 2026

**Membres présents :**

- Les enseignantes : Mme Blot (PS-MS), Mme Breugnot (GS-MS) et Mme Tillier (Ce1-Ce2), directrice
- Les représentantes des parents d'élèves : Mme Castaldo, Mme Gabard
- Les ATSEMS : Mme Lopez et Mme Henry
- Les représentantes de la mairie : Mme Perrot adjointe aux affaires scolaires, Mme Clossais conseillère municipale

**Membres excusés** :

Mme Gauteur, IEN circonscription de Romorantin

Mr Aurélien Bertrand, Maire

Mr Jouannet, parent suppléant

**1- Approbation du procès-verbal du conseil d'école du 17 juin 2025 :**
Les membres du conseil d'école ont approuvé le procès-verbal du conseil d'école du 17 juin 2025.

**2- Vote du conseil d'école commun entre l'école élémentaire et l'école maternelle pour l'année 2025-2026 :**
Mme Tillier explique que pour cette année, exceptionnellement, elle assure la direction de l'école maternelle. Elle propose de réaliser en commun, pour les deux écoles, les trois conseils d'école de l'année. Cette proposition est soumise au vote et approuvée par l'ensemble des membres présents.

3- **Présentation des membres du CE :**
Chaque membre est invité à se présenter. Une enseignante, Mme Breugnot a été nommée pour cette année scolaire.

**4- Résultats des élections de représentants de parents d'élèves :**
Les élections ont eu lieu au mois d'octobre, uniquement par correspondance. Le nombre d'inscrits sur la liste électorale était de 80 : on a dénombré 47 votants. Lors du dépouillement, 8 bulletins nuls ou blancs ont été comptabilisés, 39 bulletins se sont donc exprimés.
Le taux de participation était de 52,75%.

À l'issue de cette élection, Mmes Castaldo et Gabard ont été élues en tant que titulaires et Mr Jouannet en tant que suppléant.

**5- Les effectifs de rentrée – l'organisation pédagogique :**
Mme Tillier énonce l'effectif réparti par classe :

| PS-MS<br>Mme Blot | Ms-Gs<br>Mme Breugnot |
|---|---|
| 21 élèves<br>17 Ps + 4 Ms | 19 élèves<br>4 Ms + 15 Gs |

Actuellement, l'école compte 17 PS, 8 MS et 15 GS. 1 élève revient en janvier en MS.
L'effectif total est de 40. En janvier, il sera de 41. Un élève a été radié à la rentrée des vacances d'automne.
La durée de la semaine scolaire est fixée à 24 heures d'enseignement pour tous les élèves.
Les élèves ayant besoin de compléments d'apprentissage peuvent bénéficier d'une *aide personnalisée*, les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), en petit groupe, après proposition de l'enseignante et accord de la famille. Elle se déroule de 11h30 à 12h, deux fois par semaine.

**6- Le règlement intérieur, la charte informatique de l'école et la charte de la laïcité : présentation et vote :**

Les Membres du Conseil D'école ont pu consulter en amont les différents documents afin d'en avoir une meilleure connaissance et d'apporter éventuellement des remarques ou des modifications.
Le règlement intérieur : Aucun membre du Conseil d'École n'a de question ou de proposition de modification. Il est voté à l'unanimité.
La Charte informatique et la Charte de la laïcité sont également votées à l'unanimité.

a) La fréquentation et l'obligation scolaire :

Mme Tillier rappelle qu'en cas d'absence les parents :
-téléphonent à l'école pour signaler l'absence de leur enfant.
-puis ensuite donnent les raisons de cette absence par écrit dans le cahier du soir ou de liaison au retour de l'enfant en classe. La justification pour « raisons personnelles » n'est pas acceptée par le Code de l'Éducation.
Mme Tillier réaffirme la nécessité de regarder les cahiers de liaison régulièrement et de signer les mots qui s'y trouvent.

b) Le respect des horaires d'arrivée et de sortie est important pour le bon fonctionnement de l'école. Des retards sont toujours constatés.

**7- Le bilan de la coopérative scolaire :**

Mme Blot présente un bilan de la coopérative scolaire et l'état des comptes : situation générale au mois de novembre 2025 : 536,13 € en banque.
La coopérative de l'école est alimentée principalement par deux éléments : la subvention de la mairie versée le 14.08.2025 d'un montant de 333 € et la participation des familles (non obligatoire) d'un montant de 380€, sous la forme d'une cotisation, versée en début d'année. Le bénéfice de la vente de photos s'est élevé à 245€.
La coopérative scolaire prend en charge l'assurance OCCE obligatoire de l'établissement (149€) et permet de financer des spectacles, du matériel pédagogique (autre que les fournitures scolaires de la classe), des jeux pédagogiques, des abonnements, des livres, des projets mis en place par les enseignantes. A ce titre, pour l'année écoulée, elle a financé les sorties cinéma pour 103€ et les sorties de fin d'année pour 248€.
Le changement de mandataire nécessaire, suite au départ de la directrice, va être effectué.

**7- Présentation de l'exercice incendie et de l'exercice PPMS-AI :**

**a. Exercice incendie :**

**a. Exercice incendie :**

Dans l'année, l'école réalise deux exercices incendie obligatoires. Les actions à mettre en œuvre et les attitudes à adopter sont toujours travaillées en amont avec les élèves dans chaque classe. L'objectif est de faire acquérir de bons réflexes pour réagir au mieux si l'on était confronté à un incendie réel. Les élèves et les enseignantes doivent reconnaitre et réagir à l'alarme, sortir avec calme et rapidité selon les consignes.
Le 1er exercice incendie a eu lieu le 9 septembre 2025, en présence de Mme Perrot. La date de cet exercice était connue de l'ensemble de la communauté éducative. (A noter que pour le second exercice, seule la directrice en connaîtra le jour et l'heure.)
**Bilan de l'exercice :** L'équipe enseignante et les élèves ont réagi rapidement à l'alarme incendie et ont été attentifs aux consignes données. L'évacuation s'est faite dans le calme pour se rendre aux différents points de rassemblement choisis.

**b. Le PPMS attentat-intrusion (ou PPMS-AI) :**

L'exercice PPMS Attentat-Intrusion s'est déroulé le mardi le 14 octobre 2025 dans la matinée.
Mme Tillier présente le PPMS-AI qui est un document opérationnel, réactualisé chaque année, qui est mis en œuvre chaque fois que la situation exige de se protéger de l'attaque d'un ou plusieurs individus dangereux. Il a pour objectif de mettre en sécurité les élèves et les personnels en attendant l'arrivée des forces de sécurité et de répondre aux directives des autorités.

Les parents ont été informés de la date de ce PPMS-AI par un document, transmis dans les cahiers de liaison. Mme Tillier explique également qu'un document relatif au PPMS –Risque majeur a été transmis par la boîte mail de chaque classe.
Les élèves ont travaillé en amont cet exercice.
Cette année, l'école a choisi la date et un des scénarios proposés par l'Inspection académique. L'ensemble de la communauté éducative avait été prévenu de cet exercice.
**Bilan de l'exercice :** Le signal d'alerte « attentat-intrusion » a bien fonctionné et a été reconnu. Cependant, Mme Breugnot signale que l'alarme n'est pas suffisamment audible.
L'exercice a été plutôt réussi cette année : l'attitude des élèves a été sérieuse dans la grande majorité et l'ensemble de la communauté éducative a respecté les consignes : fermeture des volets, des portes dans les différents bâtiments y compris la cantine. Mme Tillier remercie l'ensemble de la communauté éducative d'avoir participé activement à cet exercice.

**8-Présentation d'EVAR : Éducation à la vie affective et relationnelle pour l'école maternelle et élémentaire :**

Ce programme national s'adresse à tous les élèves, de la maternelle au lycée. Pour l'école maternelle et élémentaire, il s'agit de développer **une éducation à la vie affective et relationnelle** (EVAR). Ce programme prévoit 3 séances annuelles dans chaque niveau de classe.
Mme Castaldo demande si ces séances sont réalisées par les enseignantes dans chaque niveau. Mme Tillier répond que oui.
Ce programme repose sur trois axes développés tout au long de la scolarité :

- se connaître, vivre et grandir sereinement avec son corps.
- rencontrer les autres, construire des relations respectueuses et s'y épanouir.
- trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.

Il définit aussi, pour chaque niveau, les notions et compétences visées, de manière adaptée au rythme de développement des élèves.
Mme Tillier informe les membres du CE que des flyers seront fournis aux familles afin de les informer des contenus d'enseignement prévus à chaque niveau de la scolarité.

**9-Les projets :**

**a. École et cinéma :** Inscrire les élèves à ce dispositif veut contribuer à éduquer à la lecture de l'image et à éveiller leur curiosité mais aussi créer leur bagage culturel. En effet, il permet de découvrir en salle des œuvres originales du patrimoine, choisies et adaptées à leur âge.

Les classes de Mme Blot (PS-MS) et Mme Breugnot (MS-GS) participent à ce dispositif qui propose la projection de 3 films dans l'année. Ce projet est financé par la coopérative scolaire. Le prix de la séance est de 2,80€ par enfant.
La programmation 2 025-2 026 est la suivante pour le cycle 1 :

- *La baleine et l'escargote*, film d'animation de M. Lang et D. Snaddon, le lundi 17 novembre 2024.
- *La naissances des oasis*, film d'animation d'E.Walf, J. Depuydt et L. Sunková, le lundi 19 janvier 2026.
- *La petite fabrique du monde*, courts métrages de C. Lastrego, F.Testa et K. Lepore, le lundi 23 mars 2026.

**b. La venue du Père Noël :**

Le vendredi 19 décembre 2025 dans la matinée, les élèves verront avec bonheur la venue du Père-Noël qui apportera des cadeaux qui serviront à la classe et achetés grâce au budget de Noël ;donné par la mairie.
Ce moment joyeux sera suivi d'un goûter, composé de petites viennoiseries, de papillotes et d'un jus de fruit, offert par

la municipalité. Mme Tillier les remercie pour ce goûter qui permet de prolonger ce moment de partage ainsi que pour le budget de Noël.

**c. La réalisation de cartes de Noël :**

La municipalité, depuis plusieurs années déjà, demande à l'école élémentaire qu'une carte de vœux soit réalisée par chaque élève, elle est ensuite glissée dans le colis adressé à la fin de l'année, aux personnes âgées du village. Mme Tillier a proposé à Mme Blot et Mme Breugnot de se joindre à cette action, ce qu'elles ont accepté avec joie.

Mme Perrot et Mme Clossais sont enchantées de cette participation. Mme Perrot demande à ce que les cartes soient remises à la municipalité au plus tard le 8 décembre.

Ce projet permet de développer les premières compétences graphiques et langagières en créant une carte de vœux, tout en découvrant les valeurs de partage et de solidarité.

**f. Noël à l'école** : Mme Tillier a également proposé aux enseignantes de maternelle de participer au projet « chants de Noël », le vendredi 19 décembre 2025 dans l'après-midi. Chaque classe présente un chant de Noël aux autres classes.

Mme Breugnot participera avec sa classe et prendra les MS de Mme Blot, les PS de Mme Blot seront à la sieste.

Ce projet permet de développer des compétences artistiques et de renforcer la cohésion entre classes grâce à l'apprentissage et la présentation d'un chant collectif dans un cadre convivial. Cela permet de renforcer la confiance en soi et d'offrir aux élèves l'occasion de chanter devant un public d'autres classes, afin de valoriser leurs efforts et d'apprendre à s'exprimer devant un groupe.

**10. Demandes de travaux :**

a. Une isolation phonique de la porte entre la classe de GS et le dortoir est nécessaire car la classe est une pièce qui résonne.

b. Le bouton poussoir d'une chasse d'eau a besoin d'une réparation dans les toilettes de GS, côté fille.

c. Refaire le tracé du chemin pour les vélos dans la cour.

d. 4 bancs sont dans l'attente d'être fixés (voir avec les enseignantes pour l'emplacement).

e. Mme Breugnot souhaiterait que des porte-manteaux soient déplacés.

f. Mme Blot demande s'il serait possible d'installer des roulettes sous les bacs de rangement du matériel de motricité car ils seraient ainsi plus faciles à déplacer.

g. Mme Breugnot explique que, suite à la fuite, il serait bien de repeindre dans la classe de GS.

h. Peut-on envisager un sac de sel quand il a gelé afin que les enfants puissent utiliser la structure de jeu ?
Les membres du CE s'interrogent cependant sur la compatibilité du sol de la structure et une vérification est sans doute nécessaire afin de ne rien endommager.

i. Nettoyage de la cour.

j. La fermeture de la porte coulissante est problématique. Mme Perrot explique que c'est à l'étude et que cela nécessitera probablement un budget conséquent.
A ce propos, il est rappelé de ne pas omettre de mettre la barre pour une bonne fermeture.